



## **HEBDO**

Mai 2022.

Informer. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

## AVENIR DES CONSEILS MÉDICAUX DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT



L'organisation et le fonctionnement des instances médicales est modifiée par le décret 353-2022 pour, selon ses initiateurs, améliorer la prise en charge des agents et simplifier la gouvernance de ces instances (sic).

Un conseil médical unique remplacera les comités médicaux et commission de réforme. Les cas de saisine sont allégés. Les recours devant le conseil médical

saisine sont alleges. Les recours devant le conseil medical supérieur, encadrés dans la durée, ne sont valables que pour les avis du conseil médical en formation restreinte.

**FO** Finances regrette qu'il n'existe toujours pas de recours sur les commissions de réforme ;

> Formation restreinte : 3 médecins,

Formation plénière : 3 médecins / 2 représentants de l'administration/ 2 représentants des personnels

Si les instances fonctionnent bien, cela confortera le secret médical mais il faudra être pédagogue auprès des médecins agrées pour qu'ils ne communiquent aucune donnée médicale à l'administration mais uniquement des avis administratifs.

Par contre, les modalités de désignation des représentants des personnels posent problème. D'une façon générale, pour FO Finances, ce texte laconique mérite des éclaircissements qui devraient être fournis par la DGAFP. Il sera aussi nécessaire de mettre en place un guide actualisé sur ces suiets.

## UN MILLIARDAIRE DE PLUS TOUTES LES 30H

Le 13 mai, l'organisation Oxfam qui lutte contre les inégalités, a publié un <u>rapport</u> juste avant le Forum économique de Davos réunissant des dirigeants économiques et politiques en provenance du monde entier.

En résumé, Oxfam signale que la fortune des milliardaires a augmenté davantage en 2 ans de pandémie que lors des 23 dernières années. Dans le même temps, 263 millions de personnes supplémentaires pourraient basculer dans la pauvreté extrême e, 2022! Cherchez l'erreur!!!

Alors que le risque d'entrer en récession menace, certains s'en mettent plein le poches dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie agroalimentaire, pharmaceutique et numérique.

Quelques exemples: 82 mds de dollars de bénéfices cumulés pour BP, Shell, TotalEnergies, Exon et Chevron suite à la flambée du prix du baril de brut (+53 % en 1 an) / Cargill groupe de négoce alimentaire avec 4,6 mds de bénéfices \_\_\_ nets / Moderna avec une marge de 12 mds de dollars sur 1

ses ventes de vaccins / profits en hausse de 94% de plus (comparé à 2019) pour les 5 grands groupes du numérique (Apple, Microsoft, Tesla, Amazon et Alphabet) avec 271 mds de dollars de profits. **Taxons-les** <sup>1</sup>!

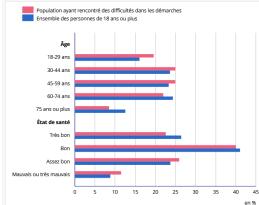
## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET INTERNET : PAS SI FACILE QUE NE LE DIT L'ADMINISTRATION !

L'INSEE a publié les <u>résultats d'une enquête relative aux</u> <u>démarches administratives en ligne</u>.

L'INSEE indique qu'en 2021, 67 % des personnes de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine déclarent avoir effectué au moins une démarche administrative en ligne au cours des douze derniers mois. Cette proportion a doublé en dix ans.

Sans surprise pour **FO** (le sujet était d'ailleurs abordé dans notre dernier **FO**-Hebdo), cette enquête révèle qu'une personne sur 3 déclare avoir renoncé au moins une fois à une démarche en ligne au cours de l'année, notamment les plus âgés et les plus modestes et que si les 3/4 de ces personnes ont pu effectuer cette démarche d'une autre manière, un quart a renoncé définitivement à l'accomplir.

Mais il ne faut pas croire que seuls nos aînés ont des difficultés : la preuve avec le graphique cicontre!



De plus, l'enquête conclu que "faire aboutir une démarche administrative présente aussi des obstacles sans lien avec la dématérialisation (délais d'attente, incompétence de l'interlocuteur ou complexité de la procédure etc). Là encore, les personnes les plus défavorisées rencontrent davantage de difficultés, mais c'est aussi le cas des plus jeunes, ces derniers devant entreprendre plus de démarches tout en étant sans doute plus inexpérimentés que leurs aînés.

La DGFiP s'emparera-t-elle de ces résultats ? sans doute pas dans la mesure où la DGFiP n'est que calculs économiques, destruction du réseau, suppressions d'emplois et de sites, qui entraînent une réduction des accueils. En tout cas **FO** ne manquera pas d'en faire état.

1 Clin d'œil au "Taxez-nous!" lancé par des milliardaires.

<u>Rédaction</u>: Chrystelle TONNELIER – Hayette MANSOURI - A-Laure QUERE – Sylvie PENNANEAC'H <a href="http://www.fo-dgfip-sd.fr/044">http://www.fo-dgfip-sd.fr/044</a> **FO** DGFiP 44: 2 rue du Général Margueritte - CS 13513 - 44035 NANTES cedex – : 02 51 12 87 07